Faits saillants BUDGET 2017

Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019
268,5 M$ dont 116 M$ pour 2017

- **Principaux projets** inclus dans le PTI **pour 2017** :
  - Nouveau quartier général de police
  - Construction d'un gymnase double, d'une bibliothèque et d'un centre communautaire dans la Croisée urbaine
  - Construction d'un réacteur à la station d'épuration La Pinière et La Plaine
  - Investissements dans la réfection des infrastructures routières (TECQ III)
  - Plan directeur des parcs et espaces verts
  - Poursuite du développement d'Urbanova
  - Aménagement des sentiers du Parc faunique
  - Développement du réseau cyclable avec la TransTerrebonne

« Ce qui rend Terrebonne si attirante pour les jeunes familles, les retraités, les entreprises, les commerçants et les investisseurs, c'est entre autres notre capacité à offrir des infrastructures modernes qui répondent aux attentes de tous. En ce sens, le plan triennal d'immobilisations que nous adoptons pour les trois prochaines années reflète bien notre volonté à investir efficacement, en cohérence avec notre développement des récentes années. »

- Stéphane Berthe, maire de Terrebonne

- **4,4 M$ d'investissements dans différentes initiatives environnementales** dont la mise en place de la collecte des matières organiques, reconduite de tous les programmes environnementaux offerts aux citoyens (récupérateurs d'eau de pluie, composteurs domestiques, couches lavables, distribution d'arbres), retour de l'Éco week-end, mise en place d'une Politique d'acquisition de véhicules éco-énergétiques

- **Consultation publique** en 2017 sur la thématique de la **participation citoyenne**

- **Mise à jour de la Politique du sport et de l'activité physique** avec processus habituel de **consultation auprès des organismes** du milieu et de la population

- **Maintien du soutien aux organismes** municipaux et paramunicipaux

Comment payer votre compte de taxes

N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de référence sur votre chèque ou mandat bancaire et veuillez ne pas insérer d'argent comptant dans l'enveloppe.

1. Par votre institution financière

En vous présentant à une caisse Desjardins ou dans la majorité des autres institutions financières (aux comptoirs de service ou aux guichets automatiques).

Votre institution financière acquitte votre compte de taxes?
Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes pour vous assurer que le paiement de vos taxes s'effectue conformément aux dates prescrites. Cependant, les contribuables ont la responsabilité de s'assurer que le paiement a bien été fait dans les délais prescrits.

2. Par Internet

Vous pouvez également payer par téléphone ou par Internet sur les différents réseaux bancaires en inscrivant le numéro de référence de 18 chiffres identifé dans le haut de votre coupon de remise :

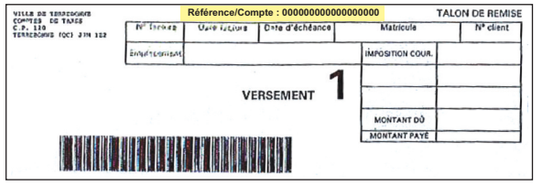

3. Par la poste

En acheminant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ordre de :

Ville de Terrebonne
TAXES
C.P. 120
Terrebonne (Québec) J7M 1Z2

Possibilité d'envoyer quatre chèques postdatés dans la même enveloppe.

4. Par dépôt

En déposant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s) bancaire(s) dans les chutes à courrier ou à la réception des points de service suivants :

- 3630, rue Émile-Roy
- 6900, rue Guérin
  (dans la chute à courrier de la Bibliothèque)
- 3425, place Camus
  (dans la chute à courrier de la Bibliothèque)
- 775, rue Saint-Jean-Baptiste
  (hôtel de ville de Terrebonne)
- 513, montée Masson (Direction de l'administration et des finances)

5. En espèces

Seulement au comptoir de la perception des taxes de la Direction de l'administration et des finances (argent comptant, chèque(s), mandat(s) bancaire(s) et paiement direct via Interac acceptés). **Aucune carte de crédit n'est acceptée.**

Notes importantes

- Si votre compte de taxes comporte un arrérage (retard dans le paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact.
- Prévoir le délai compensatoire des institutions financières au moment de faire le paiement (prévoir le paiement quelques jours avant la date d'échéance).

Quatre versements

Tous les contribuables de la Ville de Terrebonne peuvent acquitter leur compte de taxes en quatre versements égaux (compte de plus de 300 $). La date d'échéance pour chacun des versements est inscrite sur les coupons rattachés à votre compte (ne joindre que le coupon correspondant à votre paiement et conserver votre compte, car celui-ci ne vous sera pas retourné). Merci de ne pas agrafer les coupons au(x) chèque(s) ou aux mandat(s) bancaire(s).

Reçus

Aucun reçu ne vous sera remis, à moins que votre paiement soit effectué en argent comptant au comptoir de la perception des taxes. L'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu. Pour votre déclaration de revenus, votre compte de taxes fait foi du montant payé. Veuillez en conserver une copie dans vos dossiers.

Taxes scolaires

Pour des informations concernant le paiement de vos taxes scolaires, veuillez communiquer, selon le cas, avec la Commission scolaire des Affluents au **450 492-9400 (poste 3524)** ou avec la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles au **450 974-7000**.

Pour nous faire part des modifications concernant votre adresse postale, utilisez l'espace réservé à cette fin à l'endos de chacun des coupons ou veuillez écrire à l'adresse courriel suivante : changement.adresse@ville.terrebonne.qc.ca

Information :
INFO-TAXES
au 450 492-2433
www.ville.terrebonne.qc.ca

Votre compte de taxes 2017 expliqué

Terrebonne
Une histoire de vie

Utilisation de chaque dollar perçu

Offrir des services de qualité à moindre coût

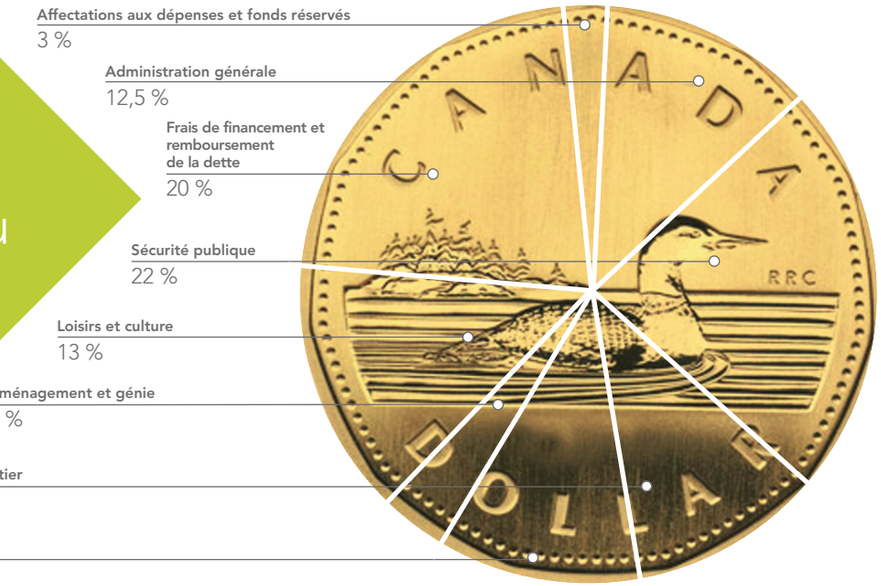

Administration générale	27 563 500 $	12,5 %
Sécurité publique	48 168 900 $	22 %
Transport routier	27 139 400 $	12 %
Hygiène du milieu	29 595 300 $	13,5 %
Aménagement et génie	7 918 900 $	4 %
Loisirs et culture	29 032 500 $	13 %
Frais de financement et remboursement de la dette	45 268 000 $	20 %
	15 802 700 $ frais de financement 29 465 300 $ remboursement dette	
Affectations aux dépenses et fonds réservés	7 226 779 $	3 %
Santé et bien-être	100 000 $	négligeable
TOTAL	**222 013 279 $**	**3,2 % d'augmentation**

* L'absence de fraction ou de cents peut donner une inexactitude de ces pourcentages.

Tableau des tarifs

	2017	2016
Tarif d'assainissement (eaux usées)	146 $	145 $
Tarif pour l'eau	260 $	260 $
Tarif pour le contrôle des insectes parasitaires	0 $ (aboli)	30 $
Taxe spéciale dédiée aux infrastructures	0,035 $/100 $ d'évaluation	0,04 $/100 $ d'évaluation
Taxe dédiée au transport en commun	Abolie*	0,0933 $/100 $ d'évaluation
Taxe spéciale environnement	0,0799 $/100$ d'évaluation	0,0783 $/100$ d'évaluation

*Dorénavant incluse dans la taxe foncière générale

Taux de taxes 2017

Résidentiels, non résidentiels et terrains vagues desservis

Catégories de taux de base	Par 100 $ d'évaluation
Immeubles résidentiels	0,7717
Immeubles commerciaux	1,9659
Immeubles industriels	2,1483
Terrains vagues desservis	1,5115

Pour bien comprendre votre compte de taxes

1. Taxe foncière générale

Cette taxe permet de fournir aux citoyennes et aux citoyens les divers services offerts par la Ville, tels que la sécurité publique, la gestion et l'entretien du territoire, les loisirs, l'administration, etc. **Elle inclut désormais la taxe dédiée au transport en commun. Calculée selon l'évaluation municipale.**

2. Taxe foncière spéciale - Transport en commun

En vertu de la Loi, la taxe dédiée au transport en commun est désormais incluse dans la taxe foncière générale.

3. Taxe foncière environnement/ hygiène du milieu

Elle regroupe les opérations de nature environnementale qui étaient auparavant incluses dans le calcul de la taxe foncière de secteur avec le service de la dette des anciennes villes. Les dépenses de cette nature font en sorte que le taux 2016 est maintenu à 0,0783 $ du 100 $ d'évaluation. Une compensation de 185 $ sera perçue pour chaque unité de logement en excédent de la première unité de logement, tel que porté au rôle d'évaluation.

4. Taxe foncière spéciale – Infrastructures

Taxe de 3,5 cents du 100 $ d'évaluation destinée au remboursement du service de la dette pour le renouvellement des infrastructures, pour l'amélioration de nos réseaux, de nos rues et de nos routes, ceci nous permettant de bénéficier des programmes de subvention gouvernementaux en place. **Calculée selon l'évaluation municipale.**

5. Taxe foncière – Service dette

Les recettes de cette taxe s'appliquent au remboursement des dettes applicables à chacune des trois anciennes villes. Cette taxe est appelée à disparaître avec l'extinction de ces anciennes dettes.

6. Taxe d'eau

Aucune augmentation en 2017. Une compensation pour l'eau au montant de 260 $ est en vigueur pour toutes les unités d'habitation sur le territoire. Tous les commerces et les industries doivent être dotés d'un compteur d'eau. Leur tarif de base (pour les premiers 400 m^3 d'eau) est de 318 $ par place d'affaires. **Calculée à l'unité.**

7. Tarif d'assainissement des eaux usées

Hausse de 1 $ du tarif en 2017, passant de 145 $ à 146 $. Le tarif reflète le coût associé à ce secteur d'activité. **Calculé à l'unité.**

8. Compensation pour le contrôle des insectes parasitaires

La taxe pour le contrôle des insectes piqueurs est abolie, de même que le tarif de 30 $ qui y était associé.

9. Infrastructures

Dans certains quartiers, les contribuables doivent assumer le coût des travaux d'infrastructures qui concernent leur propriété et/ou leur secteur. Le coût de ces infrastructures peut être réparti au bassin de taxation ou aux riverains.

Infrastructures imputables à un bassin de taxation :

A) Infrastructures majeures

Exemples : *pont, conduite d'aqueduc maîtresse, station de pompage, nouveau parc.*

B) Surdimensionnement des infrastructures locales pour desservir un projet en développement ou un ensemble d'immeubles

Exemples : *bonification du réseau d'aqueduc, d'égouts, fondation de rue sur une artère principale, pavage, bordures, trottoirs ou éclairage routier, toujours sur une artère principale ou une rue collectrice. Ces infrastructures sont souvent calculées selon la superficie de terrain.*

Infrastructures imputables aux riverains :

C) Infrastructures locales en façade sur rue pour desservir un immeuble

Exemples : *pavage, bordures, trottoirs, éclairage routier pour une rue locale. À noter que les travaux d'aqueduc, d'égouts, de fondation de rue et les entrées de service sont assumés par le promoteur et leur coût est inclus dans le prix de vente des propriétés des nouveaux projets résidentiels. Ces infrastructures sont souvent calculées selon le frontage (ligne de propriété avant) de l'unité.*

NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2017-2018-2019

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, un nouveau rôle triennal d'évaluation entrera en vigueur pour les années 2017, 2018 et 2019. Celui-ci précise la croissance de la valeur moyenne des propriétés résidentielles, industrielles, commerciales, agricoles, ainsi que celle des terrains vacants. La date d'évaluation réelle (date du marché) est le 1er juillet 2015, tel que prescrit par la loi. En vertu de cette nouvelle évaluation, la variation moyenne des valeurs des propriétés est à la hausse de 6,17 % pour Terrebonne.

« Notre réflexion budgétaire tient nécessairement compte de cette hausse de l'évaluation de vos propriétés et nous avons tout mis en oeuvre afin d'en limiter les impacts sur votre compte de taxes. Pour y arriver, nous avons cherché à optimiser nos ressources afin de vous proposer un budget dont les tarifs et les taxes reflètent notre volonté d'en faire plus tout en limitant l'augmentation des coûts. »

- Stéphane Berthe, maire de Terrebonne